

## 60 - Convention tripartite pour l'installation de panneaux solaires thermiques au Logements-Foyer Les Cèdres

**Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur** : A travers sa Stratégie Climat Air Energie ou ses plans d'action Cit'ergie, la Ville de Besançon réaffirme l'importance du solaire thermique dans sa politique énergétique. Une étude prospective sur le potentiel de développement de cette énergie fléchait les logements-foyer occupés par le CCAS comme un gisement important.

Une étude de faisabilité approfondie concernant le bâtiment «Les Cèdres» a confirmé la pertinence d'une production d'eau chaude sanitaire par des capteurs solaires thermiques. La Ville de Besançon souhaite poursuivre ce projet au-delà des études en portant l'investissement et la maîtrise d'ouvrage pour les travaux.

Avec cette installation, la Ville de Besançon affirme son implication dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire, en intervenant au-delà de l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux investissant dans le solaire thermique. En tant que gestionnaire de l'établissement, le CCAS assurera l'entretien et la maintenance de l'installation, tout en profitant d'une énergie renouvelable gratuite. GBH, propriétaire du bâtiment, autorise les travaux.

### Quelques chiffres

- Le logements-foyer Les Cèdres abrite 80 logements
- Le montant des travaux s'élève à 60 829 € TTC pour 42 m<sup>2</sup> utile de capteurs. Une participation financière de 29 486 € est sollicitée auprès de l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur. La facture énergétique diminuera de 1 500 € par an sur la base des prix actuels (montant qui évoluera avec le prix des énergies)
- Cette installation couvrira plus de 40 % des besoins en eau chaude sanitaire et permettra d'éviter le rejet de 6,5 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> / an ;

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'Adjointe Déléguée à :

- signer la convention à intervenir entre GBH, le CCAS de Besançon et la Ville de Besançon pour l'installation de panneaux solaires thermiques au Logements-Foyer Les Cèdres,

- solliciter les subventions auprès de l'ADEME et tout autre partenaire potentiel, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, Mme DARD, M. BRIOT, M. CURIE, Mme ANDRIANTAVY, M. ALLEMANN (2), Mme JOLY, Mme POISSENOT, M. VAN HELLE et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.